

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1145

présenté par
M. Pierre Cazeneuve, rapporteur

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« lauréate »

les mots :

« retenu à la suite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.